



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

PROJET DE DELIBERATION

n° 2020 - 029 : Finances- Approbation du Compte Administratif 2019 et affectation des résultats.
Budget communal

Monsieur le Maire expose,

Le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2019 et son résultat sont dans la continuité des résultats constatés en 2018 traduisant les démarches d'économie déjà entamées.

1 - Le compte administratif se résume comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE 2019 (MANDATS & TITRES)	Section de fonctionnement	7 105 801.52	7 422 111.61
	Section d'investissement	4 803 055.43	2 235 957.38
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)		1 040 576.16
	Report en section d'investissement (001)		16 193 351.42
TOTAL		11 908 856.95	26 891 996.57

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER 2018 A REPORTER	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	3 150 334.84	

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	7 105 801.52	8 462 687.77
	Section d'investissement	7 953 390.27	18 429 308.80

TOTAL RESULTAT CUMULE **15 059 191.79** **26 891 996.57**

2 – Affectation du résultat :

Le résultat de fonctionnement résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2019 à **1 356 886.25 €**.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2019	7 422 111.61	7 105 801.52	316 310.09
EXCEDENT 2018 REPORTE	1 040 576.16		1 040 576.16
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	8 462 687.77	7 105 801.52	1 356 886.25

Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'année mais également de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2019 à **13 626 253.37 €**.

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
EXERCICE 2019	2 235 957.38	4 803 055.43	- 2 567 098.05
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 193 351.42		16 193 351.42
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	18 429 308.80	4 803 055.43	13 626 253.37

Concernant l'affectation du résultat : la nomenclature M14 précise que le résultat de fonctionnement doit en priorité être affecté :

- A la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des dépenses et recettes non mandatées et titrées à la clôture de l'exercice précédent. Il correspond au déficit entre ces dépenses et recettes d'investissement.
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (c/1068).

Pour l'exercice 2019, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE
RESTES A REALISER 2019 REPORTEES EN 2020		1 590 334.84	- 1 590 334.84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 REPORTE EN 2020	13 626 253.37		13 626 253.37
BESOIN DE FINANCEMENT	13 626 253.37	1 590 334.84	12 035 918.53

Aussi, il est proposé l'affectation suivante du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 qui s'élève à **1 356 886.25 €** :

- **Affectation à la section de fonctionnement pour un montant de 1 356 886.25 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »**

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER le compte administratif du budget communal**
- **D'APPROUVER l'affectation du résultat tel que proposé ci-dessus.**